



ABC

des procédures disciplinaires pour violences sexistes et sexuelles dans l'enseignement supérieur et la recherche

Un abécédaire pour quoi faire ?

- Face aux violences sexistes et sexuelles trouver les premières informations permettant de découvrir rapidement des réponses juridiques à mettre en œuvre.
- Fournir aux non-spécialistes quelques moyens clairs de s'orienter dans les procédures et d'agir à bon escient.

Un abécédaire pour qui ?

- Toute personne témoin, victime, intervenant-e de la communauté universitaire (étudiant-e-s, enseignant-e-s, personnels BIATSS) et notamment membres des sections disciplinaires.

Un abécédaire par qui ?

- Laure Ignace, juriste et formatrice, www.laureignaceformation.fr
- Catherine le Magueresse, docteure en droit privé et sciences criminelles, ex-Présidente de l'Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail (AVFT Libres et Egales)
- Les membres du conseil d'administration de l'Association nationale des études féministes (ANEF)

Un abécédaire à lire comment ?

- Des notions de droit classées par ordre alphabétique.
- Des liens hypertexte pour accéder aux documents originaux.
- Des éléments bibliographiques pour prolonger la connaissance.

Ve de l'abécédaire : La publication des articles est datée : s'agissant d'un site dynamique, des actualisations peuvent être apportées en permanence, les lectrices et lecteurs sont invité-e-s à faire connaître les modifications souhaitables.

A B C D E F G H I J K L M N
O P Q R S T U V W X Y Z

A

Accès au dossier administratif

Le dossier disciplinaire d'un-e agent-e est une composante de son dossier individuel. L'administration est astreinte à tenir à jour un dossier individuel pour chaque agent-e publique. Ce dossier est constitué de toutes les pièces relatives à la situation administrative de l'agent-e depuis son recrutement (arrêté de nomination, de mutation, d'avancement de grade, notations,...) → [Lire la suite](#)

Anonymat des témoignages

Les personnes victimes ou témoins de VSS sont souvent réticentes à dévoiler les faits, notamment par crainte des représailles, peur d'être désignées comme les personnes qui ont mouchardé, peur d'être ostracisées par les collègues. La possibilité – dans un premier temps du moins – de ne pas divulguer l'identité de la personne plaignante... → [Lire la suite](#)

C

CNESER, Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le CNESER juge en appel les décisions rendues par les sections disciplinaires des établissements d'enseignement supérieur à l'égard des enseignant-es-chercheur-euses. Depuis 2020, il n'est plus compétent pour la procédure d'appel des sanctions prononcées à l'égard des usager-ères (étudiant-es). L'appel s'exerce désormais directement devant le Tribunal administratif → [Lire la suite](#)

D

Définitions des différentes violences sexistes et sexuelles par le Code pénal

Le Code pénal définit (qualifie) et sanctionne plusieurs formes de violences à caractère sexuel. Il est important de savoir nommer les différentes violences, pour les personnes qui en sont victimes et ainsi se départir des euphémismes encore trop souvent utilisés en la matière tels que 'drague lourde', 'baiser volé', 'propos déplacés', 'frotteur', 'relation sexuelle forcée'... → [Lire la suite](#)

Définitions des VSS dans l'ESR (volet disciplinaire)

Les VSS sont des agissements qualifiables de comportements fautifs. Ces comportements fautifs peuvent être sanctionnés à l'issue d'une procédure disciplinaire. Ils peuvent également être constitutifs d'infractions pénales → [Lire la suite](#)

Diffamation

La diffamation est ainsi définie par l'article 29 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse : « Toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne ou du corps auquel le fait est imputé est une diffamation. La publication directe... → [Lire la suite](#)

E

Enquête administrative (interne)

L'enquête administrative est déclenchée par le-la chef-fe d'établissement lorsqu'une situation qui lui est rapporté est susceptible de caractériser une faute professionnelle de la part d'un-e agent-e ou qu'un service dysfonctionne. Une telle enquête peut également être mise en œuvre si les faits susceptibles d'être fautifs concernent un-e étudiant-e. L'enquête doit permettre de faire... → [Lire la suite](#)

Enregistrements à l'insu comme élément de preuve

Les enregistrements sont des preuves admissibles dans les procédures disciplinaires et pénales. Avec l'apparition des nouvelles technologies tout azimuts, il est devenu extrêmement simple d'enregistrer une conversation sans que l'interlocuteur ne s'en rende compte. Beaucoup de personnes sont persuadées qu'il s'agit d'un acte interdit ou alors d'une preuve illégale. Faisons le point. → [Lire la suite](#)

Entretien d'écoute et d'orientation

Commencer un entretien d'écoute. La personne auditionnée doit être avertie du cadre dans lequel se déroule l'écoute. On distingue : Afin que la personne se sente éclairée et confiante, il est important de répondre à ses questions, de lui expliquer le cadre procédural. Une personne qui est entendue comme témoin et qui s'estime victime... → [Lire la suite](#)

F

Faute disciplinaire – Comportement fautif

La commission de violences sexistes et sexuelles relève d'une faute Les VSS sont constitutives d'une faute puisqu'elles sont proscrites en droit. L'interdit est posé par le Code général de la fonction publique (art. L. 133-1 et s.), par le Code du travail (art.1153-1 et s) et par le Code pénal (art. 222-22 et...). → [Lire la suite](#)

I

Indépendance des procédures disciplinaires et pénales

Les procédures pénale et interne à l'Université, notamment en matière disciplinaires, sont totalement indépendantes l'une de l'autre. Seule un jugement pénal définitif qui constaterait qu'un fait n'a pas existé ou est inexact doit s'appliquer obligatoirement par les autorités statuant en matière disciplinaire → [Lire la suite](#)

M

Mesures conservatoires

Voir aussi :

- [Protection fonctionnelle des personnels de l'ESR](#)
- [Suspension à titre conservatoire des personnels enseignants de l'ESR](#)
- [Suspension à titre conservatoire de l'étudiant-e \(usager-e\)](#)

O

Obligations de l'employeur public

L'obligation générale de prévention et de protection de la santé et de la sécurité Les agent-es publiques bénéficient de certaines dispositions du Code du travail et notamment des articles relatifs à la santé et à la sécurité des travailleuseuses. Ce sont les articles L.811-1 et -2 du Code général de la fonction publique... → [Lire la suite](#)

P

Plainte pénale – Procédure pénale

La procédure pénale désigne l'ensemble des règles et des étapes qui structurent la recherche, la poursuite et le jugement des auteurs d'infractions. Ces règles et étapes sont formalisées dans le Code de procédure pénale. → [Lire la suite](#)

Prescription de la faute disciplinaire

La prescription est un principe du droit selon lequel, passé un certain délai sans qu'une personne n'ait été « prise », on ne peut plus la sanctionner pour une faute qu'elle a commise. Jusqu'en 2016, les faits fautifs étaient imprescriptibles pour toutes les agent-es publiques. La loi n°2016-483 du 20 avril 2016 a modifié la... → [Lire la suite](#)

Prescription pénale (prescription de l'action publique)

La prescription pénale est une règle posant qu'au-delà d'un délai prévu par le Code de procédure pénale, il n'est plus possible de poursuivre pénalement la personne ayant commis une infraction. → [Lire la suite](#)

Présomption d'innocence

La présomption d'innocence est une règle de droit selon laquelle toute personne mise en cause lors d'une procédure pénale est réputée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie définitivement par un tribunal impartial, à l'issue d'un procès équitable. Un principe de procédure pénale Souvent invoquée dans le débat public, la... → [Lire la suite](#)

Preuve

Afin de démontrer des agissements qui relèvent de violences sexistes et sexuelles, il n'est pas nécessaire de disposer de témoins directs des faits ou de preuves matérielles, telles que des preuves écrites des agissements sexuels. Dans les enquêtes administratives des établissements d'enseignement supérieur ou lors des instructions devant les sections disciplinaires, un large... → [Lire la suite](#)

Protection fonctionnelle des personnels de l'ESR

Peu d'agent-es publics ont connaissance d'un droit dont elles et ils disposent tout au long de leur carrière dans la fonction publique : la protection fonctionnelle. → [Lire la suite](#)

S

Sanction disciplinaire à l'encontre d'un-e étudiant-e/usager-ère

Les étudiant-e/usager-ère sont jugé-es en première instance par la section disciplinaire de l'université émanant du conseil académique et, en appel, par un tribunal administratif. La procédure disciplinaire* aboutissant éventuellement à une sanction, doit être engagée dans un délai de 3 ans à compter de la date à laquelle l'administration a connaissance des faits constitutifs de... → [Lire la suite](#)

Sanctions disciplinaires à l'encontre d'un-e enseignant-e des établissements publics d'enseignement supérieur

Points clés Définition Une sanction disciplinaire est une mesure prise à l'encontre d'un-e agent-e ou d'un-e usager-ère qui a commis une faute et violé les obligations auxquelles il ou elle est tenu-e en vertu du Code général de la fonction publique et/ou du Code de l'éducation. La sanction est prise à l'issue d'une procédure disciplinaire... → [Lire la suite](#)

Signalement – Article 40 alinéa 2 du Code de procédure pénale

L'article 40 al. 2 du Code de procédure pénale pose une obligation large de signalement des crimes et délits dont la connaissance est acquise dans le cadre du travail (fonction publique). Cette obligation n'est pas assortie de sanction pénale en cas d'abstention ; elle peut toutefois être sanctionnée disciplinairement. L'application in concreto peut s'avérer délicate. → [Lire la suite](#)

Stratégies d'évitement réaction des victimes

Les propos et les comportements à connotation sexiste ou sexuelle, répétés parfois au quotidien sur le lieu ou à l'occasion du travail, subis par une personne qui ne les désire pas, vont la faire réagir d'une manière ou d'une autre. En se penchant sur leurs témoignages, nous pouvons identifier leurs réactions, celles-ci constituant... → [Lire la suite](#)

Stratégies des agresseurs

Tous les systèmes de violence fonctionnent de la même manière, c'est ce qui les rend efficaces. Les stratégies des agresseurs, notamment lorsqu'ils exercent des violences sexuelles sur une période plus ou moins longue au cours de relations de travail, ont été catégorisées par le Collectif féministe contre le viol et l'Association européenne contre... → [Lire la suite](#)

Suspension à titre conservatoire de l'étudiant-e (usager-e)

En effet, l'article R712-8 du C. de l'éduc. prévoit : « En cas de désordre ou de menace de désordre dans les enceintes et locaux définis à l'article R. 712-1, l'autorité responsable désignée à cet article en informe immédiatement le recteur chancelier. Dans les cas mentionnés au premier alinéa :1° La même autorité peut interdire... → [Lire la suite](#)

Suspension à titre conservatoire des personnels enseignants de l'ESR

En matière de violences sexistes et sexuelles, est préconisée la suspension de la personne mise en cause, le temps de l'enquête administrative et de la tenue de la section disciplinaire, afin de permettre aux victimes et témoins de s'exprimer plus librement et d'éviter toute risque de violences sur celles et ceux-ci. → [Lire la suite](#)

T

Témoins directs, témoins indirects

Le ou la témoin direct-e est la personne présente lors d'une scène de violence sexiste ou sexuelle (VSS) Le ou la témoin indirect-e est la personne à qui l'on révèle une situation de violence sexiste ou sexuelle, ou bien qui soupçonne que quelqu'un-e de son entourage subit ces types de violences. Le fait de signaler ou divulguer... → [Lire la suite](#)